



REGLEMENT PARTICULIER

44^{ème} *Rallye National Tout-Terrain*

Plaines et Vallées

24,25 et 26 novembre 2017



PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 02 Oct. 17 Parution du Règlement et Ouverture des engagements

Mardi 14 Nov. 17 Clôture des engagements

Jeudi 23 Nov. 17 à partir de 08h00 Disponibilité des carnets d'itinéraire au Bar du ST Claude à La Couture Boussey (8 rue Grande)

Le lieu de **déchargement des véhicules de compétition** sera **OBLIGATOIREMENT** sur la zone habituelle **Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.**

Vend 24 Nov. 17 à partir de 16h00 **Vérifications administratives- Gymnase de Saint André**
Bld de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Vend 24 Nov. 17 à partir de 16h15 **Vérifications techniques- Rue du Chanoine Boulogne**
A Saint André de l'Eure

Vend 24 Nov. 17 à partir de 18h30 **1ère réunion du Collège- Gymnase de Saint André**
Bld de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Vend 24 Nov. 17 à partir de 19h30 **Publication des équipages admis au départ.** Ordre et heures des départs de la 1ère étape. Mairie de **La Couture Boussey**

Vend 24 Nov. 17 à partir de 20h00 **Briefing concurrents- LA COUTURE BOUSSEY (Salle de l'école de Musique)**

Samedi 25 Nov. 17 à partir de 09h30 **Départ du rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY**
LA COUTURE BOUSSEY

Samedi 25 Nov. 17 à partir de 18h44 **Arrivée 1^{er} étape entrée parc fermé- ROUTE D'EZY**
LA COUTURE BOUSSEY

Samedi 25 Nov. 17 à partir de 21h00 **Affichage des résultats partiels de la 1ère étape,**
ordre et heures des départs de la 2ème étape à **la Mairie de La Couture Boussey**

Dimanche 26 Nov. 17 à partir de 08h00 **Départ 2^{ème} étape, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY**
LA COUTURE BOUSSEY

Dimanche 26 Nov. 17 à partir de 15h07 **Arrivée 2^{ème} étape, entrée parc fermé-PISTES D**
AVIATION A SAINT ANDRE DE L EURE

Dimanche 26 Nov. 17 à partir de 17h00 Affichage des résultats du rallye 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les anciennes pistes d'aviation – route de Coudres – zone artisanale de la Croix Prunelle dès la sortie de parc fermé. Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération du parc fermé.

Dimanche 26 Nov. 17 à partir de 17h30 **Remise des prix** à La Salle du **Clos Mulet** à **Saint André de l'Eure**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASACA organise les 24,25 et 26 Novembre 2017 en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

44^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue N° **59** en date **25-08-2017**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **799** en date **31-08-2017**

Organisateur administratif :

Comité d'organisation :

Président : Mirko BRANDI Licence : 195795

Vice-Président : Muriel BUISSON Licence : 154539

Secrétaire : Evelyne DELERUE Licence : 237816

Trésorier : Bernard CARON Licence : 228410

Membres : BERNARD Sébastien, BRANDI Soline, BUISSON Guillaume, COUDRAY Jean-Luc, GAUVAIN Éric, LEFRANÇOIS Thomas, MILCENT Gilles, NOÉ Alain, NOÉ Julien, RAVANNE Xavier, SCHOIRFER Robert, TERCIER Richard, TERCIER Jocelyne, VAGRY Maurice, VERET Vincent, VIENNOT Patrick, VIMARD Nicolas.

Directeur technique de l'épreuve:

Nom : Muriel BUISSON

Domicilié à 15 Rue d'Ivry La Bataille 27550 la Couture Boussey

Secrétariat pendant le Rallye: Mairie 27220 St André de l'Eure

Permanence du rallye : Robert Schoirfer 06.83.08.03.45

Direction de Course :

Mairie de St André de l'Eure : Tel/Fax : 02.32.32.87.00

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	SOULAT	ROGER	4825	1504
Membre du collège	MAWDSLEY	FRANCOISE	1653	1303
Membre du collège	DECARNIN	REMY	155905	1504
Directeur de course	LUCAS	GILBERT	12948	1422
Directeur de course adjoint	MONNIER	SYLVIE	9968	1307

Directeur de course adjoint / délégué ES	PERROT	ELISABETH	6567	1504
Directeur de course adjoint / délégué ES	PERROT	JOSE	6570	1504
Directeur de course adjoint / délégué ES	VERGNORY	HUBERT	7092	1317
Directeur de course ES	POINSENET	PASCAL	8910	0203
Directeur de course ES	COURTIN	JACQUES	6233	1504
Directeur de course ES	GRESSIER	JULIEN	161143	0111
Tricolore	PELISSIE	MICHEL	147969	1003
OTT	ARANJO	DAMIEN	14194	1003
Damier	MONNIER	SYLVAIN	9636	1307
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	SEBASTIEN	46757	1714
Commissaire technique	DUROU	HERVE	49716	0110
Commissaire technique	ROQUES	JEAN PIERRE	178808	1714
Commissaire technique	SALENNE	JACQUES	18219	1306
Commissaire technique	BALLENGHIEN	FRANCIS	5641	1303
Commissaire technique	COURTIN	PHILIPPE	42190	1504
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	SYLVIE	154219	1422
Chargé des relations avec les concurrents	GUYOT	HUBERT	137484	1303
Médecin PC	Dr MORIN	JEAN PIERRE		
Responsable classement	MAWDSLEY	ANOUK	1652	1303
Chargé relation presse	SCHOIRFER	ROBERT	7316	1307
Speaker	LEMARIE	DANIEL	20425	1307

1.2P. ELIGIBILITE

Le 44^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Les horaires de convocation seront **IMPERATIVEMENT** à respecter au CH A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage, le passeport technique, la fiche d'homologation si besoin et l'ordre pour l'envoi des chèques éventuels de la remise des prix.

Vérifications administratives : le 24/11/2017 de 16h00 à 18h00

Gymnase de Saint André de l'Eure Bld de la Communauté Européenne

Les concurrents ont désormais un numéro attribué à l'année.

Ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule. L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

Vérifications techniques : le 24/11/2017 de 16 h15 à 18h15

Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën)

Taux horaire : 65 € TTC

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé situé Route d'Ezy sur Eure à La Couture Boussey

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au Règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscription

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 44^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 14/11/2017 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**Monsieur Richard TERCIER
4, Route de Beaumont le Roger
27410 Le Noyer en Ouche**

TEL : 02.32.30.71.99/06.09.24.22.40 MAIL : asac.andresien@orange.fr

Les Mails devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement.

En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement.

3.1.10P

Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**

N.B : Il y aura une réduction de 40€ par membre d'équipage licencié à L'ASACA (sur l'année 2017)

DONC UN EQUIPAGE AVEC DEUX MEMBRES DE L' ASACA PAYERA SON ENGAGEMENT 400€

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **960 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques sont à libeller à l'ordre d'A.S.A.C.A.**

Les chèques seront remis en banque dans la semaine suivant le Rallye.

3.1.13P.

Tous les droits d'engagement réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la F.F.S.A (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.3P : *Ordre de départ*

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

3.3.2 P : *Attribution des numéros*

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au Règlement technique des Rallyes Tout-Terrain FFSA

4.3P *Assistance*

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue ou autres laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance. Il devra porter l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise.

A défaut des sanctions seront prises.

MOT SPECIAL POUR LE PARC D'ASSISTANCE DE LA COUTURE BOUSSEY

AFIN DE GARANTIR SUFFISAMMENT DE PLACES POUR TOUS LES CONCURRENTS

LES VEHICULES D'ASSISTANCE SERONT CONTROLES RIGOREUSEMENT ET IL N'Y AURA AUCUNE EXCEPTION

UN SEUL VEHICULE D'ASSISTANCE PAR EQUIPAGE

Rappel : en dehors des parcs ou zones d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

4.6 Identification des voitures

Conforme au Règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La publicité obligatoire d'AGORA TT devra être apposée sur l'emplacement de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 4.6.1 du règlement standard des rallyes, sous peine des sanctions prévues à l'article 5.4 du même règlement : pénalité de 160 euros pour le 1^{er} constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 44^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées représente un parcours total 228,20 km dont 87,00 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 12 ES d'une longueur totale de 141,20 km.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 : Samedi 25 Novembre 2017 :

ES Merey 1-4-7 : 7,50 km

ES La Couture Boussey 2-5-8 : 7,20 km

ES Ezy sur Eure 3-6 : 13,90 km

Etape 2 : Dimanche 26 Novembre 2017 :

ES Lignerolles 9-11 : 24,850 km

ES Saint André de l'Eure 10-12 : 9,80 km

Il n'y aura pas d'assistance entre l'ES 1-4-7 et l'ES 2-5-8, c'est-à-dire sur l'Etape 1 entre ES 1 et ES 2 ; entre ES 4 et ES 5 ; entre ES 7 et 8.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

6.2.6P

Elles seront **Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement**

Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.

Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 23 Novembre 2017 : Reconnaissances autorisées de 9h à 17h exclusivement sur les spéciales de MEREY, LA COUTURE BOUSSEY et EZY SUR EURE. Il n'y aura que TROIS passages autorisés et la vitesse de 30 km/h devra être STRICTEMENT respectée.

En effet, les chemins et les routes restent bien entendu ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique.

ATTENTION : LA RECONNAISSANCE DE LA SPECIALE DE LA COUTURE BOUSSEY COMMENCERA AU PK 22 (POINT KILOMETRIQUE 2,2)

IL VOUS SUFFIRA DE PASSER DEVANT LE PARC A PNEUS A EPIEDS, DE POURSUIVRE VOTRE ROUTE SUR DEUX BONS KILOMETRES EN DESCENTE SUR LA DEPARTEMENTALE ET DE PRENDRE LE DEBUT DE LA RECONNAISSANCE AU PK 2,2

TOUTE LA PARTIE DU DEPART DE L'ES JUSQU'AU PK 2,2 SERA TOTALEMENT INTERDITE AUX

RECONNAISSANCES MOTORISEES ET AU CONVOI DU VENDREDI MATIN

IL S'AGIT D'UNE ZONE « NATURA 2000 » QUI DOIT ETRE PRESERVEE

DONC LA SEULE POSSIBILITE DE VOIR CETTE PARTIE DU PARCOURS SERA LA MARCHE ET LE VTT LE JEUDI DE 09H00 A 17H00 ET LE VENDREDI DE 09H00 A 15H00

NE VOUS Y AVENTUREZ PAS AVEC UN SIMPLE VELO CAR LA ZONE EST TRES ACCIDENTEE

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et de non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Vendredi 24 Novembre 2017 : Reconnaissances autorisées de 09h à 16h00 sur les spéciales de LIGNEROLLES et de SAINT ANDRE. Il n'y aura que TROIS passages autorisés et la vitesse de 30 km/h devra être STRICTEMENT respectée.

En effet les chemins et les routes restent bien entendu ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et de non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Un convoi 4x4 sera organisé le **Vendredi 24/11/2017** à la discrétion de l'organisateur (si les conditions météo le permettent) avec un départ aux anciennes **pistes d'aviation de Saint André à 09h00**. **Les pneumatiques adaptés aux conditions tout terrain sont obligatoires**. Le tracé du convoi sera décidé le matin même en fonction des conditions.

Uniquement les pilotes et les copilotes seront autorisés à bord des 4x4, et toute personne pourra se voir refuser l'accès au convoi. De plus si par son comportement inapproprié une personne devait gêner le bon déroulement du convoi, celle-ci se verrait sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Lieu de retrait : **Au Bar Le Saint Claude au 8 rue Grande à La Couture Boussey à partir de 08h30**.

7.2P Dispositions générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organismes techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

7.5 P EPREUVES SPECIALES (E.S)

Conformes au Règlement des Rallyes Tout-Terrain F.F.S.A

En cas de blocage d'un concurrent dans une épreuve spéciale, application de la réglementation Rallye 2017 F.F.S.A

7.5 1P Respect de la Ligne de Course :

Les concurrents sont tenus de respecter la Ligne de Course. Tout Franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent devra rejoindre la Ligne de course en cherchant à ne pas aggraver les dégâts occasionnés.

La priorité devra être donnée par l'équipage au respect des cultures et des riverains avant ses performances sportives.

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc ... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la Ligne de Course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la Ligne de Course.

7.5 17 1 P ABANDONS:

Un concurrent abandonnant en liaison ou dans une ES doit le signaler au PC : **06.83.79.20.06**

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 690 €

Caution d'appel : 3300 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 26 Novembre 2017 à partir de 17h30 à la Salle du Clos Mulot à Saint André de L'Eure.

10.1.1.P :

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 100 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata du nombre de partants

(voir ci-dessous les tableaux pour 100 partants). Par contre le PRIX LEGEND GROUP est invariant.

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	200 €	120 €	80 €	70 €	60 €				530 €	
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ - T3 SSV)										
Si au moins 5 partants	400 €	300 €	250 €						3 800 €	
Si au moins 10 partants				150 €	70 €				880 €	
Si au moins 15 partants						50 €	40 €	30 €	480 €	
Total	600 €	420 €	330 €	220 €	130 €	50 €	40 €	30 €		
Classe	Nbre de classes									
	21									
Si au moins 3 partants	60 €								1 260 €	
Si au moins 5 partants		40 €							840 €	
Si au moins 7 partants			30 €						630 €	
									Total	8420 €
									avec les prix particuliers	8920 €
Prix Legend Group										
Legend group									Total	500 €
									Total théorique distribué	8920 €

Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables

Les Prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée scratch et groupes

Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe

Soit près de 8920 € distribuables

Les chèques seront envoyés par la poste après le rallye.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire du chèque.

LEGEND GROUP : réservé aux voitures T1A et T1B dont les passeports techniques ont été délivrés avant 2001 avec un moteur en porte à faux et équipées de boîtes manuelles (à indiquer sur le bulletin d'engagement)

Répartition du Legend Group :

<u>1er T1A</u>	<u>2ème T1A</u>	<u>3ème T1A</u>
125€	75€	50€
<u>1er T1B</u>	<u>2ème T1B</u>	<u>3ème T1B</u>
125€	75€	50€

COUPES ET LOTS

- Une coupe pilote et une coupe copilote aux 3 premiers de chaque groupe
 - Une coupe pilote et une coupe copilote au premier équipage féminin
 - Une coupe pilote et une coupe copilote au premier équipage étranger
 - Une coupe pour chaque équipe de commissaires
 - Un bouquet de fleurs pour toutes les participantes pilotes et copilotes ayant franchi l'Arrivée
- NB : cette année, nous remettons à chaque concurrent ayant franchi l'Arrivée, un lot du terroir normand. En effet, nous pensons qu'il vous sera agréable de découvrir ou redécouvrir notre belle Normandie. Cela ira de la simple gourmandise au plus beau panier garni.